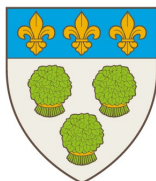




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt-neuf mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25
Conseillers votants : 33

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Madame Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Alexandre HUAU-ARMANI à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Sébastien LECORNU
Mme Nathalie ROGER à M. Thierry CANIVET
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Valentin LAMBERT à Mme Agnès BRENIER
M. Philippe GUIRAUDON à Madame Catherine GIBERT
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Hélène SEGURA
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. DUMONT

N° 030/2019

Rapporteur : Nicole BALMARY

OBJET : Représentants au comité de pilotage du site Natura 2000 "Les grottes du Mont Roberge"

Commune de VERNON

Un comité de pilotage du site Natura 2000 « Les grottes du mont Roberge » est institué à l'initiative de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Eure.

Madame la Sous-Préfète demande dans ce cadre à l'ensemble des collectivités concernées – la commune de Vernon, SNA, le Département et la Région – de désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour les représenter au sein de ce comité de pilotage.

Pour information, Madame Nicole BALMARY représente Seine Normandie Agglomération à ce comité de pilotage.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-21,

Considérant qu'à la demande de Madame la Sous-Préfète des Andelys, il convient de désigner un conseiller municipal titulaire et un suppléant pour représenter la commune de Vernon au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Les grottes du mont Roberge »,

Considérant que seuls Luc VOCANSON et Philippe GUIRAUDON se portent candidats pour représenter la commune de Vernon, respectivement en tant que titulaire et suppléant,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER un conseiller municipal titulaire et un suppléant pour représenter la commune de Vernon au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Les grottes du mont Roberge » :
 - Représentant titulaire : Luc VOCANSON
 - Représentant suppléant : Philippe GUIRAUDON

Développement Durable

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Ne prend pas part au vote : M. MARY, Mme LIDÔME, Mme MALIER, M. DUMONT, Mme HAMMOND, M. NGUYEN THANH, M. SINO;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).